

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 93-0304/PRE rendant exécutoire la délibération n°-92-0003 du 15 novembre 1993 du conseil d'administration portant approbation du budget 1993 de l'ISERST.

n° 93-0304/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
30 mars 1993

Numéro JO
n° 6 du 31/03/1993

Date du numéro
31 mars 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est approuvée la délibération n° 92-03 du 15 novembre 1992 du conseil d'administration de l'ISERST portant approbation du budget 1993 de l'ISERST arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cent cinquante millions francs Djibouti (150.000.000 FD).